



## Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Route de Mirande – BP.70161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 –contact@spmf.fr

Web : [www.apiservices.biz/fr/spmf](http://www.apiservices.biz/fr/spmf) <https://www.spmf.fr>

Président : Joël Schiro – Email : jschiro@miel-de-france.com

Mardi 2 mars 2021

### **Plan pollinisateur. Deuxième réponse du SPMF aux envois des MAA/MTE**

Dans la mesure où nous avons reçu les 50 pages samedi 20 février pour une réponse avant mardi 2 mars, les observations du SPMF ci-dessous se limiteront obligatoirement aux grandes lignes. Il n'est matériellement pas possible de répondre exhaustivement sur chacun des thèmes abordés. Notre retour se fait donc action par action, mais sur ce seul document. Nous réclamons bien entendu de pouvoir entrer davantage dans les détails au fur et à mesure de l'évolution du travail.

#### **1. Développer les élevages en sélection apicole.**

Avant d'entamer le moindre travail sur ce sujet, compte tenu des approximations et souvent même des informations inexactes, voire purement militantes, qui circulent, il convient de demander à l'ITSAP de faire un résumé du sujet et un état des lieux.

#### **2. Pour développer la commercialisation des miels afin de garantir la viabilité des exploitations apicoles et l'existence d'un cheptel apicole important sur le territoire national, il y a deux axes essentiels.**

##### **A. Le marché et la réglementation :**

Le miel est le produit agricole le plus fraudé. C'est la raison pour laquelle, même dans les pays pauvres, la plupart des apiculteurs ne peuvent pas vivre (ou sinon très difficilement) de leur métier. Sur le marché mondial, les miels chinois les plus notoirement adultérés sont à moins d'un euro et les vrais miels autour de 2€ / 2,50€. On est très loin du vrai « prix de marché ».

Les miels de Nouvelle Zélande, sur lesquels un travail de recherche scientifique remarquable a été effectué, s'échangent entre 20 et 80,00 €.

Les miels français se tiennent entre 3,50 et 10,00€ (selon les origines florales ou géographiques) mais c'est un trompe-l'œil. S'il n'y avait pas la vente directe pour englober la moitié de la production, les conditionneurs qui, déjà, sont régulièrement incapables d'absorber les volumes proposés, seraient totalement engorgés. Sans la vente directe, le miel français ne pourrait pas se vendre autrement qu'au cours mondial. Dans ces conditions, l'apiculture française disparaîtrait quasi totalement.

La réglementation se limite à :

- La norme CODEX, qui pourrait être améliorée mais qui, globalement protège l'essentiel,
- La directive européenne 2001/110 qui est un quasi copié/collé du codex.

À la suite de la demande de la Chine, une éventuelle norme ISO est en cours de discussion. C'est la France qui est CONVENOR. Il s'agit d'un enjeu essentiel dont il faut impérativement pérenniser le financement.

La principale fraude réside dans les divers processus d'adultération (mélanges sophistiqués de miels et de sirops industriels) ou, plus généralement de vente sous appellation « miel » de produits qui ne sont que des édulcorants industriels plus ou moins grossièrement trafiqués. Par exemple, pour certains pays, même dans les hôtels de luxe, ce qui est proposé comme « miel » n'est qu'une contrefaçon très grossièrement fabriquée artisanalement. En revanche, en Chine, les techniques d'adultération sont ultra élaborées. Elles se modifient et s'adaptent en permanence au fur et à mesure de l'évolution des techniques d'analyses.

S'il n'y avait plus que du vrai miel sur le marché mondial, le prix exploserait immédiatement, multiplié par deux ou trois, sans quasiment que la consommation n'en soit affectée tellement c'est un produit mythique et chargé d'histoire.

Depuis toujours, comme la production est compliquée et aléatoire, la tentation a été forte d'appeler « miel » des sirops de fruits ou de sucres.

Dès que possible, il faut impérativement compléter la directive en y introduisant, après qu'elles aient été validées sans faux positifs, les techniques d'analyses les plus fiables et modernes. Pour l'instant, si on ne fait que le C13, la plupart des adultérations passent le test. Ce n'est que si l'analyse au C13 est couplée avec la RMN et les oligosaccharides qu'on peut être sûr (après élimination des faux positifs), que le miel est véritable.

Le financement du travail entamé avec l'afnor dans le cadre de la norme ISO demandée par la Chine doit impérativement se poursuivre.

#### **B. Les signes de qualité :**

A l'exception du cas particulier de la Corse lié à l'insularité, jusqu'à présent, il n'y a que l'IGP Provence qui ait une véritable existence commerciale. Tous les autres sont anecdotiques.

Il y a deux raisons à cela :

- Certains signes de qualité (AOC sapin des Vosges par exemple) n'ont été bâtis que dans un but protectionniste pour éliminer la « concurrence » des transhumants.
- Contrairement au miel de lavande de Provence, la plupart des autres productions locales sont trop irrégulières, anecdotiques et aléatoires d'une année sur l'autre pour pouvoir se faire une place sur le marché.

L'idéal serait de pouvoir, sous le même signe de qualité (logo, référentiel), décliner plusieurs mono-floraux et/ou plusieurs zones de productions. Sauf à imaginer un aménagement spécifique aux miels, il semble que, pour l'instant, cela ne soit pas juridiquement possible en l'état. Ce serait pourtant une porte de sortie idéale pour offrir aux consommateurs une véritable transparence de qualité et d'origine.

Une chose est sûre en attendant : il faut étendre au maximum les zones de production concernées. Alors que « miel du massif central » pourrait se concevoir, un signe de qualité « miel des Cévennes » n'a aucun sens ni n'aura jamais de véritable existence commerciale.

#### **3. Développer et maintenir le service de la pollinisation par l'aménagement de l'espace agricole et la mise en place de pratiques agricoles favorables à l'ensemble des pollinisateurs.**

Sur le plan de la pollinisation des cultures, de nombreuses initiatives existent déjà (ANAMSO etc..) qu'il faut développer, pérenniser et faire essaimer.

Dans certains secteurs (pollinisation carotte par exemple) de nombreux apiculteurs refusent de poursuivre ce travail tellement les ruches sortent en mauvais état, sans que personne ne comprenne pourquoi. Il appartient aux instituts techniques et scientifiques concernés de comprendre ce qui se passe et trouver des solutions.

Les formations des agriculteurs et techniciens agricoles (Certi-Phyto, etc...) sont totalement insuffisantes sur le sujet. Il y a une très grosse marge d'amélioration.

**4. Promouvoir la prise en compte des pollinisateurs dans les signes et les démarches de qualité dans les secteurs agricoles (clauses environnementales des cahiers des charges des AOP, labels, etc..) et promouvoir la certification environnementale.**

En l'état, la proposition de « rendre les espaces viticoles plus accueillants pour les pollinisateurs, en favorisant l'expression d'une flore diversifiée en inter-rang » est l'archétype de la fausse bonne idée.

Dans les zones du Languedoc où il y a de la rouquette (ou roquette), c'est une des causes essentielles des intoxications à l'occasion des traitements des vignes. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien que l'arrêté abeille impose de faucher ou d'arracher les fleurs avant de traiter.

**5. Intégrer des actions favorables aux insectes pollinisateurs sauvages dans les pratiques de gestion forestière.**

Il est indispensable de favoriser la mise à disposition d'emplacements de ruches pour les professionnels (souvent, aménager une plateforme de 3 ou 600 m<sup>2</sup> est nécessaire), sur les forêts domaniales ou communales soumises, ou pas, au régime ONF.

**6. Préservation du bon état de santé des abeilles :**

Le principal problème sanitaire pour les apiculteurs, c'est Varroa.

Il y a un seul traitement homologué (probablement très largement plus de 50% du marché) qui soit à la fois « propre » et performant : l'APIVAR. C'est insuffisant.

Une préparation à l'acide oxalique, efficace, compatible en bio et qui semble avoir de nombreux avantages est homologuée en Argentine (Aluen Cap). Le SPMF a demandé, soit de valider cette homologation pour la France et/ou l'Europe, soit de proposer à un laboratoire de déposer une préparation homologuée permettant aux apiculteurs d'utiliser ce produit en toute légalité et sécurité.

Non seulement la DGAL a opposé une fin de non-recevoir catégorique, mais en plus, l'ITSAP et les ADAS se voient interdire les essais de terrain avec l'acide oxalique.

Le SPMF réitère de plus fort sa demande : il est indispensable que les apiculteurs français et/ou européens, disposent d'une préparation commerciale homologuée et efficace à base d'acide oxalique.

Il faut une homologation en bonne et due forme. Historiquement, il y a dans ce domaine, une vraie culture du bricolage. A l'arrivée du parasite il y a 35 ans, lorsqu'il n'y avait aucune solution, le cheptel a été sauvé grâce à ces bricolages. Il faut que cela cesse mais ce ne sera possible que lorsque les apiculteurs pourront disposer de plusieurs préparations homologuées réellement efficaces.

A l'évidence, un financement partiel des médicaments anti-varroa par le PAE permettrait la mise en place d'une vraie politique sanitaire concertée, puissante, et déboucherait sur plusieurs conséquences positives en cascade.

L'autre agresseur principal, c'est le frelon asiatique. La moindre des choses serait que les ministères impulsent une lutte concertée, adaptée à l'invasion qui devient de plus en plus problématique, et efficace. L'ITSAP et les ADAS disposent de toutes les informations sur le sujet.

### **7. Réglementation pour la protection des pollinisateurs lors de l'application des produits phytopharmaceutiques.**

Sur ce sujet, nous tenons à rappeler nos propositions envoyées le 8 janvier 2021 « Propositions SPMF sur le plan pollinisateur » dont nous rappelons ci-après les grandes lignes :

- Interdiction de tous les épandages sur fleurs ouvertes, insecticides, herbicides et surtout fongicides,
- Dérogations, à chaque fois qu'il y aura une impasse technique, de façon à sortir de l'hypocrisie et permettre à la recherche de trouver des solutions alternatives,
- Mise en place d'un travail rationnel entre tous les acteurs concernés pour étudier, culture par culture, parasite par parasite et molécule par molécule, les meilleures solutions agronomiques,
- Etude systémique de type « cohorte » pour comprendre ce qui se passe. On peut considérer, pourvu qu'il soit remis à plat avec les professionnels concernés, que le projet OMAA, très insuffisant en l'état, est un bon début.
- Améliorer le système des homologations. Dans un premier temps, il faut introduire le non-retour à la ruche dans le processus.

**D'une manière générale, il existe dans la filière apicole des énergies positives (associations, syndicats, ADAS, etc...) dont il suffirait d'organiser les relations en toute transparence, pour parvenir à une meilleure synergie.**

**Sur tous les sujets évoqués dans le « plan pollinisateur » il faut s'en tenir à des syndicats qui réfléchissent et qui proposent, une interprofession qui finance en fonction des besoins et des acteurs concernés, avec un institut technique (ITSAP) et des ADAS qui puissent travailler en toute liberté et indépendance.**

SPMF. MARDI 2 MARS 2021...